



# DOSSIER DE PRESSE

DÉCEMBRE 2023

# SOMMAIRE

## P.03 EN BREF L'AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE



## P.05

### 1. PROTÉGER LES PERSONNELS D'ÉDUCATION

DES GARANTIES CHOISIES PAR UN PERSONNEL D'ÉDUCATION SUR DEUX

LES ATOUS DE L'OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION



## P.06

### 2. ANALYSER LE CLIMAT SCOLAIRE POUR CONTRIBUER À SON APAISEMENT

PRINCIPAUX CONSTATS DU BAROMÈTRE 2022

CHIFFRES CLÉS DU BAROMÈTRE 2022

LA PROTECTION FONCTIONNELLE ACCORDÉE UNE FOIS SUR TROIS



## P.08

### 3. AGIR AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS

PROPOSITIONS DE CHANGEMENTS LÉGISLATIFS

L'ASL, INSTANCE NATIONALE DE RÉFLEXION

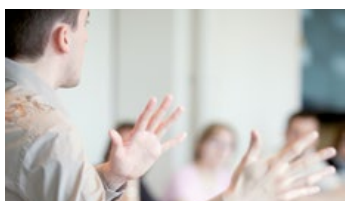


## P.09

### 4. INFORMER POUR MIEUX PRÉVENIR LES RISQUES

LES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

LE FILM *ÉCOLE ET JUSTICE*



## P.10

### 5. FORMER LES PERSONNELS D'ÉDUCATION

LES PROGRAMMES DE FORMATION

FORMATIONS EN LIEN AVEC LE PROJET *ÉCOLE ET JUSTICE*



## P.11

### 6. NOUER DES PARTENARIATS POUR MIEUX DÉFENDRE ET PROTÉGER

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

# EN BREF

## L'AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE



NÉE AUX CÔTÉS DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE, L'AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE (L'ASL) AGIT DEPUIS 120 ANS POUR PROTÉGER LES PERSONNELS D'ÉDUCATION ET PRÉVENIR LES RISQUES DE LEURS MÉTIERS.



### PROTÉGER LES PERSONNELS D'ÉDUCATION

L'ASL est présente sur tout le territoire grâce à ses 98 délégations départementales. **Cet ensemble associatif** est animé par des militants qui ont choisi de s'impliquer auprès de collègues confrontés à des difficultés. L'ASL propose, en partenariat avec MAIF, **l'Offre Métiers de l'Éducation (OME)**, accompagnement et protection des personnels d'éducation (enseignants, éducateurs, animateurs...). Cette offre a déjà été choisie par près de **500 000 personnels**. → P.05



### ANALYSER LE CLIMAT SCOLAIRE POUR CONTRIBUER À SON APAISEMENT

Chaque année, L'ASL publie un **baromètre du climat scolaire et des relations dans les établissements** à partir des situations traitées. Ce baromètre dresse un état des lieux des risques du métier et suit leur évolution. Ces données permettent aux délégataires de L'ASL de renforcer la qualité de leur accompagnement au plus près du terrain et d'alerter les pouvoirs publics des hausses ou des nouvelles situations à risque auxquelles sont confrontés les personnels. → P.06



### AGIR AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS

L'ASL intervient auprès des pouvoirs publics pour faire valoir ses propositions dans le cadre de réformes qui touchent les personnels d'éducation. Elle organise également des colloques pluridisciplinaires dont la finalité est de proposer aux autorités des éclairages et des préconisations qui répondent aux problématiques auxquelles l'Éducation nationale est confrontée. → P.08





## INFORMER POUR MIEUX PRÉVENIR

Tout au long de l'année, L'ASL et ses 98 délégations départementales agissent auprès des personnels d'éducation pour les sensibiliser aux droits et devoirs encadrant leurs métiers. Pour ce faire, L'ASL met à disposition de ses équipes et des personnels de nombreux outils et contenus informatifs d'aide à la connaissance du droit (émission L'ASL en direct, chats live, articles, tribunes juridiques, web-séries, conférences sur des thèmes qui touchent à la vie scolaire, etc.). En 2020, L'ASL a produit, plus spécifiquement, dans le cadre de sa convention de partenariat avec le ministère de la Justice, le film *École et Justice* reconstituant une audience au sein d'un tribunal correctionnel. Il se veut un outil d'information qui introduira des échanges, du débat et de la formation autour notamment du fonctionnement de la justice. → P.09



## FORMER LES PERSONNELS D'ÉDUCATION

L'ASL, pour qui la prévention est la première des protections, conçoit des **modules de formation** sur le droit encadrant les métiers de l'éducation. Ces formations s'inscrivent dans le cadre des conventions signées en 2002 avec le ministère de l'Éducation nationale, renouvelée en 2012 et renforcée en 2022, et en 2018 avec le ministère de la Justice. Ces modules de formation sont destinés à tous les personnels d'éducation et s'appuient sur l'expertise de L'ASL et de ses **200 avocats-conseil**.

→ P.10



## NOUER DES PARTENARIATS POUR PORTER LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Depuis sa création, L'ASL place au cœur de sa mission la défense de l'école de la République à travers la protection de ses personnels. Elle a ainsi noué des **partenariats avec les grandes organisations syndicales**, des mutuelles et des associations de l'ESS (économie sociale et solidaire). L'ASL est notamment membre de l'ESPER (économie sociale partenaire de l'école de la république), qui rassemble 43 organisations. Avec ses partenaires, L'ASL et ses délégations départementales contribuent chaque jour à **l'amélioration du climat scolaire**. Par son action quotidienne au sein de l'École et des structures d'accueil, L'ASL agit incontestablement sur la construction de la **société de demain** pour qu'elle soit plus apaisée et qu'elle **favorise toujours plus le vivre-ensemble**. → P.11

# PROTÉGER

## LES PERSONNELS D'ÉDUCATION



L'OME soutient, défend et protège près de 500 000 enseignants et autres personnels de l'éducation, de la formation et de l'accompagnement des personnes

INSULTES, AGRESSIONS, ACCIDENTS, CYBER-HARCÈLEMENT : L'OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION PROPOSÉE EN PARTENARIAT AVEC MAIF EST DÉDIÉE AUX PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DE L'ÉDUCATION, DE LA FORMATION ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES.

**98**  
délégations  
départementales

**10 000**  
situations traitées  
chaque année

**200**  
avocats-conseil

DES GARANTIES CHOISIES  
PAR UN PERSONNEL  
D'ÉDUCATION SUR DEUX

L'Offre Métiers de l'Éducation soutient, défend et protège près de 500 000 enseignants et non-enseignants (personnels de vie scolaire, du périscolaire, ATSEM, etc.) :

- défense des droits et responsabilités : protection juridique, responsabilité civile et défense, informations pratiques.
- protection des dommages corporels : prise en charge financière, solutions pratiques d'aide à la victime et à ses proches.
- soutien moral : aide et accompagnement par les équipes militantes sur le terrain.

### LES ATOUTS DE L'OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION

Ces atouts sont :

- un partenariat fort entre le savoir-faire associatif de L'ASL, de ses militants, personnels d'éducation qui connaissent les difficultés des métiers, et l'expertise assurantielle de la MAIF.
- une proximité avec les adhérents, car L'ASL est présente dans chaque département avec **50 000 correspondants d'établissement** qui peuvent apporter une aide immé-

diante et **98 délégations départementales** réparties sur l'ensemble du territoire.

- un accompagnement juridique avec l'appui de **200 avocats-conseil**.

**Cette adhésion permet de bénéficier immédiatement d'un soutien moral et d'un accompagnement militant, quelles que soient les difficultés rencontrées.**

Proposée depuis 2008 par les deux partenaires, l'Offre Métiers de l'Éducation (OME) qui s'adressait jusqu'alors exclusivement aux personnels d'éducation a évolué en 2022 pour **offrir cette protection à un public plus large : nouveaux professionnels des métiers de l'éducation, de la formation et de l'accompagnement des personnes.**

# OBSERVER

## LE CLIMAT SCOLAIRE ET LES RELATIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

DEPUIS PLUS DE 10 ANS, L'AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE PUBLIE UN BAROMÈTRE DU CLIMAT SCOLAIRE À PARTIR DES CONFLITS RENCONTRÉS PAR SES ADHÉRENTS.



Chaque année, L'ASL traite près de 10 000 dossiers de deux types : ceux dits de Protection Juridique Professionnelle (PJP), liés à des actions juridiques, et ceux dits de Renseignement Juridique Personnalisé (RJP) qui consistent en des actions d'accompagnement de proximité des personnels, allant du conseil relatif à l'appropriation de la réglementation à la posture à adopter en cas de difficultés relationnelles. L'analyse de ces dossiers permet à l'association d'avoir une vision précise de ce qui se passe réellement sur le terrain et de pouvoir témoigner du climat scolaire qui règne dans les établissements.



### PRINCIPAUX CONSTATS DU BAROMÈTRE 2022

En 2022, L'ASL constate une baisse de 5,2% des dossiers PJP par rapport à 2021 mais celle-ci est **compensée par une augmentation de 5,3% des dossiers de conseil (RJP)**.

L'augmentation de ces derniers résulte d'un climat de plus en plus tendu au quotidien et d'incompréhensions qui deviennent plus fortes au sein des établissements. Fort heureusement, les adhérents trouvent dans leur délégation un lieu d'écoute, de conseil et d'accompagnement. Cela traduit probablement aussi, chez les

enseignants et, plus généralement, chez les personnels d'éducation, un certain mal-être, un manque de connaissances, un besoin d'être rassurés quant à leurs postures et à leurs actes sur tout ce qui touche « à la journée de classe » : sorties scolaires, remise de documents aux parents, gestion d'élèves en difficulté, surveillance, école inclusive, surveillance de la cour de récréation, transport scolaire, accueil d'enfants handicapés...

La majorité des dossiers de protection juridique professionnelle (PJP) concerne **une agression ou un sentiment d'agression, soit au total 75,2% des dossiers**. Ce chiffre est en nette

augmentation par rapport au baromètre 2021 (+ 4 points) où l'ensemble de ces dossiers représentaient 71,1%.

Parmi ces dossiers, 33,46% des cas sont répertoriés dans la catégorie « Diffamation », 32,41% dans « Insulte/ Menace » (en hausse) et 9,34% dans « Agression ».

Concernant les dossiers « Agression » spécifiquement, L'ASL constate qu'ils ont augmenté de près de 2 points en 2022. L'ASL estime qu'environ 20% d'entre eux sont en lien avec des élèves présentant des troubles du comportement ou des attitudes incompatibles avec une scolarité ordinaire.

## CHIFFRES CLÉS DU BAROMÈTRE 2022

- **Les enseignants du 1<sup>er</sup> (42,2%) et 2<sup>nd</sup> degrés (29,8%)** sont les plus exposés aux risques, suivis des directeurs d'école (16,6%).
- La majorité des dossiers concerne une agression ou un « sentiment d'agression », soit au total 75,2% des dossiers.
- **Dans 50% des cas, ce sont les représentants légaux ou un proche** de la famille qui sont impliqués dans les litiges.
- Alors que **400 dépôts de plainte ont été effectués pour les dossiers PJP**, seulement 31 ont été traités par la justice ( 0,7%).

- **La majorité des dossiers de conseil (RJP) concerne des conflits (29,15 %)**. Ils ont augmenté de près de 4 points en 2022. Une augmentation pour la 3<sup>e</sup> année consécutive : + 10 points en 2020, + 8,5 points en 2021.

### LA PROTECTION FONCTIONNELLE ACCORDÉE UNE FOIS SUR TROIS

**En 2022, L'ASL a examiné le nombre de dossiers, remplis par les adhérents qu'elle a accompagnés dans leur demande de protection fonctionnelle auprès du ministère de l'Éducation nationale.**

Il ressort que seulement un tiers de ces demandes a été accordé par le ministère en 2022. L'ASL tient à préciser que tous les dossiers (y compris ceux refusés) ont été parfaitement formalisés avec l'aide des avocats-conseil de son réseau et qu'ils répondaient en tous points aux critères établis par le ministère en vue de l'octroi de ladite protection.

Compte-tenu de ce faible pourcentage d'octroi, L'ASL souhaite qu'une collaboration spécifique soit initiée avec le ministère permettant de travailler autant sur les critères d'octroi de la protection fonctionnelle que sur la manière de remplir les dossiers afin que les demandes puissent être accordées plus largement à l'avenir.



# 4485

dossiers ouverts  
en PJP en 2022  
contre 4732  
en 2021

## Protection Juridique Professionnelle

- Une baisse de **5,2%** par rapport à 2021.
- Alors que **400 dépôts de plainte** ont été déposés pour les dossiers PJP, seulement **31** ont été traités par la justice (**0,7%**).
- Dans **91,5%** des cas, l'adhérent est victime.



# 5108

dossiers ouverts  
en RJP en 2022  
contre 4847  
en 2021

## Information Conseil Juridique

- Une hausse de **5,3%**. Comme en 2021, la majorité des dossiers de renseignement juridique personnalisé concerne des conflits (**29,15%**).
- En 2022, ces dossiers augmentent de près de **4 points**.
- Une augmentation pour la 3<sup>e</sup> année consécutive : **+ 10 points** en 2020, **+ 8,5 points** en 2021.



# AGIR

## AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS



### PROPOSITIONS DE CHANGEMENTS LÉGISLATIFS

**L'ASL intervient auprès des pouvoirs publics pour faire valoir ses propositions dans le cadre de réformes qui touchent les personnels d'éducation.**

Au regard de son expertise juridique, L'ASL propose aux autorités des modifications législatives pour améliorer et renforcer la protection des personnels d'éducation. L'association a notamment travaillé sur :

- **Loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, encadrant la protection des fonctionnaires lorsqu'ils sont victimes d'agression** : le travail de L'ASL a permis de faire intégrer un alinéa qui permet désormais à des fonctionnaires, injustement accusés, d'être officiellement réinstallés dans leur fonction initiale par leur hiérarchie.
- **Loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République** : le travail de L'ASL a permis la création d'un dispositif de prévention et d'alerte pour les

personnels victimes, ainsi que la possibilité pour des associations, dont L'ASL, de se constituer partie civile dans le cas de violences, d'agressions, de diffamations, d'injures ou encore de harcèlement moral à l'encontre des fonctionnaires de l'Éducation nationale.

### L'ASL, INSTANCE NATIONALE DE RÉFLEXION

**L'ASL organise des colloques pluridisciplinaires qui ont vocation à répondre aux problématiques auxquelles l'Éducation nationale est confrontée et orienter les futures politiques publiques.**

L'ASL a, par exemple, tenu en mars 2019 un colloque national réunissant différents acteurs du monde éducatif et judiciaire, experts, universitaires et personnalités politiques, intitulé *Écouter la parole de l'enfant et respecter la présomption d'innocence*.

Cela a permis de dégager 15 préconisations sur des changements, compléments ou ajouts d'articles de certaines lois.

**L'ASL propose des modifications législatives pour renforcer la protection des personnels d'éducation.**





# INFORMER

## POUR MIEUX PRÉVENIR LES RISQUES

### LES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Tout au long de l'année, L'ASL et ses délégations départementales agissent auprès des personnels d'éducation pour les sensibiliser aux droits et devoirs encadrant leurs métiers.

#### Les conférences de L'ASL

L'ASL propose régulièrement, sur l'ensemble du territoire, des conférences et interventions sur des thèmes d'actualité. Ces conférences, dispensées par des militants de L'ASL et/ou avocats-conseil en région, permettent notamment aux personnels d'éducation de s'informer sur leurs droits et devoirs.



#### Les chats live de L'ASL

L'ASL a également mis en place des chats live réguliers afin de répondre et de conseiller en direct les personnels d'éducation selon leurs besoins spécifiques. Les équipes de L'ASL répondent à des questions pratiques posées par les internautes. Les dernières thématiques étaient :

- l'inclusion scolaire ;
- les relations conflictuelles au sein de la communauté éducative ;
- la responsabilité des personnels d'éducation et la crise sanitaire ;
- les menaces et insultes de parents d'élèves, quelle protection pour les personnels ?

#### Les podcasts de L'ASL

Depuis 2020, L'ASL a créé deux séries de podcasts :

- *L'École et le Droit*, une série qui interroge des avocats spécialisés dans la défense des personnels d'éducation sur des questions de droit liées à des situations vécues au sein des établissements scolaires.
- *Parole d'experts*, une série qui interroge des experts sur des thématiques liées aux métiers de l'éducation.

### LE FILM ÉCOLE ET JUSTICE

En 2020, L'ASL a produit le film *École et Justice*, reconstituant une audience au sein d'un tribunal correctionnel. L'affaire traitée, issue de faits réels, place l'enseignant victime au cœur de la justice.

Les personnels d'éducation, au cours de leur carrière, peuvent être confrontés à l'univers judiciaire et se retrouver au sein d'un tribunal. C'est un monde qui ne leur est certainement pas très familier. C'est pourquoi L'ASL a souhaité réaliser la reconstitution d'un procès dans lequel un enseignant a été victime. Cette reconstitution est une première et a pour ambition de sensibiliser la communauté éducative au fonctionnement de la justice.

Ce film montre aussi la nécessaire prise en charge de la souffrance des victimes et l'indispensable protection de la justice dont tout citoyen doit pouvoir bénéficier.

Il se veut un outil d'information qui introduira des échanges, du débat et de la formation. Il a vocation à enrichir, par l'exemple, les formations dispensées par les avocats-conseil et les équipes militantes, en venant illustrer concrètement le fonctionnement de la justice.



# FORMER

## LES PERSONNELS D'ÉDUCATION



L'OFFRE DE FORMATION, CONÇUE ET DÉPLOYÉE PAR L'ASL AU NIVEAU ACADÉMIQUE, AIDE LES PERSONNELS À ACQUÉRIR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DU DROIT ET À IDENTIFIER LES RISQUES DES MÉTIERS POUR MIEUX LES PRÉVENIR.

Chaque année, près de 10 000 personnels d'éducation bénéficient des formations de L'ASL.



Chaque année, L'ASL organise plus de 200 sessions de formation qui bénéficient à près de 10 000 personnels d'éducation. Les modules de formation initiale et continue de L'ASL sont reconnus par le ministère de l'Éducation nationale, dans le cadre d'une convention signée en 2012, et renforcée en 2022.

Ces formations sont dispensées au sein des établissements, des INSPÉ (Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation) ou des Directions académiques. Elles sont régulièrement actualisées pour répondre sans cesse aux nouveaux besoins auxquels les personnels doivent faire face au quotidien. Cela passe par une meilleure connaissance du droit qui permet d'assurer la protection professionnelle par le biais de la prévention.

### LES PROGRAMMES DE FORMATION

Ces programmes de formation sont :

- Responsabilité civile et pénale des personnels ;
- Droits et obligations (cadre déontologique) ;
- Harcèlement moral ;
- Autorité parentale ;
- Risques liés à l'usage du numérique ;
- Outrages et diffamations, dénonciation calomnieuse ;
- Protection fonctionnelle, etc.

### FORMATIONS EN LIEN AVEC LE PROJET ÉCOLE ET JUSTICE

Le film École et Justice a été produit dans le cadre de la convention de partenariat entre le ministère de la Justice et L'autonome de Solidarité Laïque. Cette convention reconnaît l'expertise juridique des militants de l'association et des avocats-conseil faisant partie du réseau de L'ASL. Elle tend aussi à favoriser l'élaboration d'actions communes, d'outils et de modules formation juridique tels que la réalisation de ce docu-fiction reconstituant une audience au sein d'un tribunal correctionnel. Un projet qui a permis à des magistrats, des avocats-conseil et des militants de L'ASL de confronter leurs expériences et leurs expertises pour favoriser une meilleure collaboration future.

Ce contenu, très riche, fera l'objet de formations dédiées, et permettra ainsi d'étoffer l'offre de formation de L'ASL sur la connaissance du droit. Il s'agit également d'une première étape pour créer de nouveaux ponts entre les mondes éducatifs et judiciaires.

# NOUER

## DES PARTENARIATS POUR MIEUX DÉFENDRE ET PROTÉGER



L'ASL A ACQUIS UNE RECONNAISSANCE ET UNE LÉGITIMITÉ AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS, DES ASSOCIATIONS, DES MUTUELLES ET DES SYNDICATS DE L'ÉDUCATION.

### LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**Une convention signée avec le ministère de l'Éducation nationale en 2002 a été réaffirmée et enrichie en 2012 puis en 2022. Elle renforce la légitimité des actions et des compétences de L'ASL.**

Elle reconnaît sa contribution dans le cadre de la **protection des personnels d'éducation** et de la **prévention des risques du métier**, ainsi que le rôle de L'ASL lorsqu'un adhérent est victime d'un incident dans le cadre de ses fonctions : aide et assistance morale, psychologique et juridique. Cette convention reconnaît également à L'ASL le rôle de formateur aux risques du métier pour les personnels dans le cadre de la formation initiale et/ou continue.

Une convention de partenariat signée avec le ministère de la Justice en 2015 et réaffirmée en 2018 vise à élaborer en commun des modules de formation, des conférences,

des colloques de formation et d'information juridique à l'égard des personnels de l'Éducation nationale et de la communauté éducative. Ce partenariat rend, par ailleurs, possibles des échanges entre L'ASL et le ministère sur des propositions d'évolution des textes en vigueur afin de permettre une meilleure prise en charge judiciaire des personnels d'éducation.

### L'ESPER – L'Économie Sociale Partenaire de l'École de la République

L'ASL est membre de L'ESPER qui rassemble près de 44 organisations de l'Économie Sociale et Solidaire (associations, mutuelles, coopératives et syndicats) agissant dans le champ de l'École et de la communauté éducative.

### Associations, mutuelles et syndicats

L'ASL a également noué un partenariat avec la MAIF avec laquelle elle a créé l'Offre Métiers de l'Éducation (OME) permettant aux personnels d'éducation une prise en charge

complète des risques du métier. Elle a également d'autres accords avec la Mutuelle générale de l'Éducation Nationale (MGEN) la CASDEN Banque Populaire et les syndicats partageant ses valeurs.

46  
ASSOCIATIONS,  
MUTUELLES,  
COOPÉRATIVES,  
SYNDICATS :

**L'ÉCONOMIE  
SOCIALE  
AU SERVICE  
DE L'ÉDUCATION**

**L'ESPER**  
L'Économie Sociale Partenaire  
de l'École de la République





DÉCOUVREZ ÉGALEMENT LE SITE

---

## Contacts presse

---

**UNICORP**  
**Cihem GHARBI**  
06 10 71 14 15  
[c.gharbi@unicorp.fr](mailto:c.gharbi@unicorp.fr)

